

Résolutions présentées au cours de la 19^e Assemblée Générale de l'UIPES

Les résolutions suivantes ont été soumises à l'Assemblée Générale des membres de l'UIPES qui s'est déroulée le 14 juin 2007, à Vancouver au Canada et ont été adoptées. Les actions demandées pour chacune de ces résolutions seront coordonnées par la Vice Présidente chargée des questions de plaidoyer, Anne Bunde-Birouste, en collaboration avec l'ensemble du Conseil d'Administration et les membres à l'origine de ces résolutions. Le Comité Exécutif qui va se réunir au début du mois de décembre élaborera un plan d'action à soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration. Plus d'informations seront disponibles sur le site web de l'UIPES (www.iuhpe.org).

1. Représentation estudiantine et des professionnels en début de carrière au Conseil d'Administration de l'UIPES

Attendu que les étudiants membres de l'UIPES constituent la catégorie de membres qui se développe le plus rapidement ;

Attendu que les étudiants et la communauté des jeunes professionnels représentent l'avenir de la profession de la promotion de la santé ;

Attendu que les étudiants et la communauté des jeunes professionnels peuvent offrir des perspectives uniques ;

Attendu que l'UIPES se veut équitable tant du point de vue géographique que sur le plan de l'âge ;

Attendu que l'UIPES souhaite la pleine participation de tous ses membres ;

Attendu que l'UIPES adhère aux principes d'empowerment et d'engagement ;

1. Nous avons résolu que les étudiants ainsi que la communauté des professionnels en début de carrière devaient être représentés au sein du Conseil d'Administration de l'UIPES.
2. Nous estimons que le processus de planification stratégique qui est actuellement entrepris doit intégrer les points de vue et perspectives des étudiants et des professionnels en début de carrière dans ce qui a trait à l'avenir de l'UIPES.
3. Les prochaines élections à Hong Kong devraient refléter la présente résolution et le Conseil d'Administration en rendre compte d'ici un an.

2. Représentation estudiantine et des professionnels en début de carrière dans la structure régionale de l'UIPES

Attendu que les étudiants membres de l'UIPES constituent la catégorie de membres qui se développe le plus rapidement ;

Attendu que les étudiants et la communauté des jeunes professionnels représentent l'avenir de la profession de la promotion de la santé ;

Attendu que les étudiants et la communauté des jeunes professionnels peuvent offrir des perspectives uniques ;

Attendu que l'UIPES se veut équitable tant du point de vue géographique que sur le plan de l'âge ;

Attendu que l'UIPES souhaite la pleine participation de tous ses membres ;

Attendu que l'UIPES adhère aux principes d'empowerment et d'engagement ;

1. Nous avons résolu que les étudiants ainsi que la communauté des professionnels en début de carrière devaient être représentés dans chaque région de la structure de l'UIPES.
2. Les prochaines élections de Hong Kong devraient refléter la présente résolution et le Conseil d'Administration les prendre en compte d'ici un an.

3. Entrer dans une promotion durable de la santé pour lutter contre les inégalités sociales de santé

L'Union internationale de promotion de la santé et d'éducation pour la santé note que :

1. La présente conférence de l'UIPES a mis en exergue la complexité des systèmes de santé dans des sociétés elles-mêmes à la complexité croissante.
2. La majeure partie des nations qui ont un système de santé publique l'ont organisé à un niveau national mais aussi régional et local. La promotion de la santé, l'éducation pour la santé et plus généralement la prévention s'organisent à ces différents niveaux de gouvernance. L'idée débattue est que ces politiques publiques devraient mettre l'accent sur l'*empowerment* des populations notamment les plus vulnérables et veiller à une amélioration des situations adaptées en adéquation avec leur milieu de vie.
3. La Charte de Bangkok constate que les inégalités de santé n'ont pas reculé et se sont même notablement accrues dans certains pays, y compris dans les pays développés. Les conférenciers et participants de la 19^e conférence mondiale de l'UIPES ont mis en avant que le thème des inégalités de santé est sous-tendu par celui des inégalités sociales.
4. Les débats de la conférence ont montré que les déterminants sociaux de la santé restent l'un des enjeux majeurs de la santé publique et de la promotion de la santé du XXI^e siècle.

Face aux nouveaux défis de la promotion de la santé, l'Union internationale demande que :

5. Les organisations, les réseaux, les communautés se mobilisent pour une promotion durable de la santé et œuvrent conjointement à la construction de politiques cohérentes de santé publique, associant élaboration des politiques publiques, recherche et systèmes d'information et actions de santé publique dans une démarche concertée et intersectorielle. La promotion durable de la santé ne peut être l'apanage de groupes professionnels, sociaux ou politiques.
6. La nouvelle gouvernance des systèmes de santé à un niveau infra-national ne doit pas signifier un désengagement des Etats, tant en moyens humains que financiers. Au contraire, si une plus grande gouvernance locale est nécessaire pour agir dans la plus grande des proximités avec les populations, elle doit être accompagnée obligatoirement par l'Etat. Il revient donc à l'Etat d'être à la fois le régulateur des politiques publiques de santé et le garant de l'équité de ces politiques pour les populations. Faute de quoi, il est à craindre que le système de santé publique lui-même ne contribue à maintenir ou à accroître les inégalités de santé dans la population.
7. Le renforcement des réseaux intervenant en promotion de la santé doit être remis à l'agenda des Etats, notamment par la création d'infrastructures et de services pérennes de proximité de

promotion durable de la santé et d'éducation pour la santé. Seul un tel investissement serait à même de coordonner et d'accompagner les acteurs et les initiatives locales afin d'assurer un accès équitable aux services de santé et à la prévention, et de construire un monde de solidarité et de citoyenneté.

8. Il ne peut être demandé aux organisations qui travaillent dans le domaine de la promotion de la santé d'être rentables. Cette vision économique des actions de santé pourrait contribuer encore plus à fragiliser les acquis de la promotion de la santé. Une politique générale de promotion durable de la santé ne peut s'évaluer que sur le moyen ou long terme, ce qui ne dispense pas d'une évaluation des démarches et outils utilisés.

4. A propos des déterminants sociaux de la santé

Attendu que la Déclaration imminente, provisoire, de la Commission mondiale sur les Déterminants sociaux de la Santé (CDSS) est essentielle pour le travail futur des membres de l'UIPES en tant que professionnels de la promotion de la santé et décideurs ;

Notant que la 19^e Conférence mondiale de l'UIPES a reçu de nombreux appels à l'action fondée sur les connaissances existantes et émergentes sur les déterminants sociaux et économiques de la santé ;

Reconnaissant la collaboration de l'UIPES et de ses membres à d'importantes initiatives en termes d'analyse de la situation et qui indiquent les actions à mener sur les déterminants sociaux et économiques ;

La présente Assemblée générale a résolu :

1. De renforcer ses liens avec la CDSS, de contribuer aux travaux qu'il lui reste à accomplir, de chercher à soutenir ses avancées institutionnelles chaque fois que cela est possible, et de faciliter la mise en œuvre durable de ses résultats ;
2. D'utiliser les connaissances sur les déterminants sociaux et économiques de la santé, acquises dans le cadre des travaux de l'UIPES à l'échelle mondiale dans des domaines pertinents ;
3. D'utiliser sa portée mondiale notamment pour sensibiliser et plaider pour faire avancer la cause des déterminants sociaux et économiques de la santé et développer les capacités d'action ;
4. D'aider à mettre en œuvre les recommandations qui s'adressent aux professionnels, comme celles, par exemple, émanant du récent projet européen *Closing the Gap*, (combler le fossé) auquel de nombreux membres de l'UIPES ont participé de manière conséquente ;
5. De collaborer, de développer des synergies et de mener, quand cela est possible, des travaux en partenariat avec d'autres réseaux et organisations actifs dans le domaine des déterminants sociaux et économiques de la santé, tels que le consortium *DETERMINE* en Europe, par exemple ;
6. D'inclure de façon claire et urgente les déterminants sociaux et économiques de la santé dans les priorités d'action de l'UIPES dans le monde ;
7. D'inclure dans la 20^e Conférence mondiale de 2010, ainsi que dans les événements régionaux similaires, des débats sur les actions à mener pour améliorer les déterminants sociaux et économiques de la santé.

5. Développer la paix

Attendu que la mission de l'UIPES est de promouvoir la santé mondiale et de contribuer à atteindre l'équité en santé entre les différents pays et au sein de leurs frontières ;

Attendu que la Charte d'Ottawa établit que la paix, la justice sociale et l'équité figurent parmi les conditions fondamentales de la santé ; et

Attendu que l'Association américaine de Santé publique a fait

passer une résolution destinée à aborder les conséquences négatives sur la santé des situations de conflits ;

Il a par conséquent été résolu que :

1. L'UIPES adopte une position de soutien de la paix comme vecteur de santé ;
2. Chaque région s'engage à intégrer des activités destinées à développer la paix dans ses efforts de plaidoyer ;
3. L'UIPES résout de ne travailler qu'avec des organisations dont les valeurs ne sont pas en contradiction avec le développement de la paix, que ce soit dans le cadre de ses partenariats, du sponsoring ou de ses accords ; et
4. L'UIPES encourage tous ses membres individuels à travailler activement au sein de leurs communautés et de leurs organisations respectives à promouvoir la paix.

6. Le changement climatique mondial

Explications :

L'impulsion de cette résolution émane du symposium « La promotion de la santé à l'heure du changement climatique » qui s'est tenu lors de la Conférence mondiale de l'UIPES 2007.

Les participants y ont reconnu le rôle primordial que la communauté mondiale de la promotion de la santé pouvait jouer par rapport au changement climatique, et l'engagement limité dont elle a fait preuve, jusqu'à ce jour, face à cette importante question de santé.

Cette résolution cadre parfaitement avec les thèmes abordés lors de la conférence, dans la mesure où le changement environnemental mondial y est apparu comme une question de santé publique cruciale pour le 21^e siècle.

Attendu que :

Le changement climatique mondial ainsi que d'autres changements écologiques majeurs ont été clairement identifiés comme constituant de graves menaces pour la santé et le bien-être des populations dans le monde, et en particulier pour la santé des populations les plus pauvres et les plus vulnérables ;

La Charte d'Ottawa pour la Promotion de la Santé identifie la stabilité écologique et la durabilité des ressources comme étant des prérequis de la santé ;

La Charte de Bangkok pour la Promotion de la Santé à l'heure de la Mondialisation reconnaît le changement climatique mondial comme l'un des facteurs critiques affectant la santé de nos jours ;

La promotion de la santé fait partie intégrante d'une réponse efficace de la santé publique à ce changement climatique, et peut jouer un rôle important en se penchant à la fois sur ses causes et sur ses effets en terme de santé dans de multiples lieux de vie, tant au niveau local que régional, national et international.

Il a été résolu que :

1. L'UIPES établira un groupe de travail qui émettra, d'ici un an, des recommandations concernant le rôle que jouera l'organisation par rapport au changement environnemental dans le monde. Les activités et les fonctions spécifiques à prendre en considération pourraient comprendre la mobilisation de partenariats, le développement et la promotion de l'enseignement et de la formation, la publication, le développement d'une déclaration de position, ainsi que d'autres rôles et activités qui seront déterminés par le groupe de travail.
2. L'UIPES recommandera aux organisateurs de la 20^e Conférence mondiale de l'organisation, en 2010, d'inscrire de façon explicite à l'ordre du jour de la conférence la sensibilisation à l'environnement.
3. L'UIPES examinera l'empreinte écologique dans ses diverses acti-

vités, et considèrera la manière dont cette empreinte pourra être réduite et compensée.

7. La promotion de la santé par les lieux de vie

Reconnaissant que « la santé est créée et vécue dans les divers cadres de la vie quotidienne : là où l'on apprend, où l'on travaille, où l'on joue et où l'on aime » (OMS, 1986), que « les "lieux de vie favorables à la santé" constituent la base organisationnelle de l'infrastructure nécessaire à la promotion de la santé » (OMS, 1997), que les approches globales sont les plus efficaces pour le développement de la santé... [et que] chaque lieu de vie particulier offre des opportunités concrètes pour la mise en œuvre de stratégies globales » (OMS, 1997) ;

Reconnaissant que l'UIPES a déjà exprimé son soutien au développement d'une promotion de la santé basée sur les lieux de vie, et l'a encouragé en :

- établissant un Groupe de travail *Joined-Up Healthy Settings* (« Lieux de Vie Unis et en Santé ») en 2005
- publiant un éditorial sur le sujet dans *Promotion & Education XIII* (1) en 2006
- intégrant dans son récent ouvrage *Global Perspectives on Health Promotion Effectiveness* ('Perspectives mondiales sur l'Efficacité de la Promotion de la Santé') un chapitre consacré à la difficulté de produire des données probantes pour cette approche
- lors du symposium international organisé avant la conférence et intitulé *Des Lieux de Vie favorables à la Santé et aux Apprentissages*
- déclarant dans le document *Déterminer l'avenir de la Promotion de la Santé* que « l'approche de la promotion de la santé par les lieux de vie devrait être considérablement étendue ».

Nous demandons à ce que l'UIPES intègre dans ses priorités stratégiques et sa vision à long terme, un engagement formel à développer davantage un système complet de promotion de la santé par les lieux de vie, reconnaissant le potentiel de cette approche pour contribuer à la promotion de la santé, du bien-être et du développement durable, et atteindre l'équité entre et dans les pays, dans le contexte de la mondialisation et du 21^e siècle en général.

Nous proposons que cet engagement se concrétise à un niveau d'action élevé :

1. en établissant un dialogue permanent avec l'OMS et d'autres agences des Nations Unies concernant le développement futur de cette approche
2. en devenant une plate-forme pour faciliter la promotion de la santé par les lieux de vie permettant et encourageant des liens plus étroits et un meilleur partage des connaissances entre les réseaux spécifiques aux lieux de vie et les centres collaborateurs, et favorisant un développement dynamique de lieux de vie nouveaux et émergents
3. en plaidant pour que l'on se concentre explicitement sur l'équité pour aborder les mécanismes et les pratiques d'exclusion au sein ou entre les différents lieux de vie, de même que pour attirer l'attention sur les lieux de vie non traditionnels (en particulier ceux où l'on trouve les groupes marginalisés)
4. en faisant de l'approche de la promotion de la santé par les lieux de vie le cadre général de la Conférence mondiale de 2010, créant ainsi autour de cette approche une mobilisation importante pour mettre en place des actions pendant les trois prochaines années.

Nous proposons également que ces actions de haut niveau soient soutenues par :

5. l'établissement formel d'un groupe de travail mondial sur la promotion de la santé par les lieux de vie
6. le dialogue, le débat et le travail en réseau lors des conférences régionales
7. la participation au développement des technologies en ligne afin de faciliter les échanges de connaissances et les interactions dans le domaine de la promotion de la santé par les lieux de vie
8. l'intégration de la promotion de la santé par les lieux de vie comme thème des *Reviews of Health Promotion & Education Online*, de *Promotion & Education* ainsi que d'autres publications
9. en faisant en sorte que l'accès et l'inclusion soient une priorité en mettant en œuvre ces activités dans les trois langues de l'UIPES au moins.